



Coupure internet suite travaux

Par Sami5796

Bonjour, j'ai subi une panne internet d'environ 6 jours suite à un changement de poteau dans la rue. J'ai demandé à mon FAI une indemnisation des jours où je n'ai pas eu accès au service mais celui ci me dit ne pas pouvoir répondre favorablement à ma demande car cette coupure a été causé par des prestataires extérieurs, et qu'ils ont fait leur possible pour réparer au plus vite. Sont-ils dans leurs droits ? Et quel recours pourrais-je avoir ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
La plupart des FAI proposent un boitier GSM pour accéder à internet lorsque la liaison filaire est interrompue.
Et de ce fait ne proposent pas de dédommagement.
Relisez le contrat sur les garanties d'accès au service.

Par Sami5796

Merci pour votre réponse, rien n'est spécifié dans mon contrat à ce sujet